



Le mercredi 29 juin 2022

Destinataires : PONCET Armelle, VARIN Philippe , GIRARD Dominique, GIGNON Christophe, JOREAU Isabelle, FOURMOND Mireille, FREMONT Yvonne, VIRIEUX Marie-Claire, CHARRIER Olivier, BRUÈRE Frédéric , MARTIN Magalie, AGRELO Vincenzo, MAYER Anne,

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la réunion du conseil municipal qui se réunira en session ordinaire :

Le mardi 5 juillet 2022
A 19h00
Salle de la mairie

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire



Armelle PONCET

Objet de la réunion :

- Projet de lotissement
- Tarifs du restaurant scolaire
- SIEMML – Fonds de concours – Prises pour les guirlandes
- Diagnostic énergétique du groupe scolaire
- Questions diverses

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 5 JUILLET 2022

Convocation du 29/06/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été mis en ligne le 11/07/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois de juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET.

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX.

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Anne MAYER, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Magalie MARTIN, Vincenzo AGRELO et Christophe GIGNON.

Absents : Olivier CHARRIER.

Bons pour pouvoirs : Néant.

DCM 2022-25 PROJET D'AMENAGEMENT ZONE 1 AU « LA CROIX DU JUBILE – RUE SAUMUROISE » :
APPROBATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE VISANT A REALISER UNE ZONE D'HABITAT MIXTE (PRIVEE
ET PUBLIQUE) ET ENGAGEMENT D'UNE CONCESSION D'AMENAGEMENT ENTRE LA COMMUNE DE LA
BREILLE LES PINS ET L'OPH SAUMUR HABITAT

Vu la procédure de désignation du Concessionnaire conformément aux articles R 300-11-7 à R 300-11-8 du code de l'urbanisme,

Vu les dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu les dispositions des articles L. 200-1, L. 300-4 et L. 300-5 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération de l'OPH Saumur Habitat en date du 5 juillet 2022,

La commune souhaite engager un programme d'aménagement d'ensemble sur un ensemble de terrains classés 1AU « La Croix du Jubilé - rue Saumuroise » d'une surface approximative de 13 500 m².

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le principe de programmation et le nombre de lots proposés dans l'étude de faisabilité du cabinet Rdb du 6 avril 2022 annexée à la concession d'aménagement,
- Approuve la concession d'aménagement entre Saumur habitat et la Commune,
- Approuve les éléments financiers annexés à la convention dont une participation financière de la commune à hauteur de 24 000 € sur 2 exercices budgétaires en 2023 et 2024,
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- Approuve la cession du foncier qui appartient à la Commune de la première tranche à l'euro symbolique avant le démarrage des travaux sur l'emprise des lots locatifs de la 1^{ère} tranche.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 11/07/2022
Et de la mise en ligne le 11/07/2022

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 11/07/2022
Le Maire,
Armelle PONCET



Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 5 juillet 2022

Convocation du 29/06/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été mis en ligne le 11/07/2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois de juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET.

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX.

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER, Anne MAYER, Christophe GAIGNON, Frédéric BRUERE et Magalie MARTIN.

Absents : Olivier CHARRIER

Bon pour pouvoir : Néant

DCM 2022-26 TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2022-2023

Madame le Maire présente les nouveaux tarifs du restaurant scolaire fixés par Sodexo à compter du 01/09/2022 comme suit :

- Repas livré sans gluten : 4.15 €
- Repas 5 composants : 3.60 €
- Repas commandé le jour : 4,60 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE à l'unanimité des membres présents, les prix du repas du restaurant scolaire à compter du 01/09/2022 comme cités ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 11/07/2022
Et de la mise en ligne le 11/07/2022

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 11/07/2022

Le Maire,
Armelle PONCET



The image shows a blue ink signature of Armelle Poncet over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA BREILLE LES PINS' around the perimeter and '(M.e.L.)' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a tree and a figure.

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 5 JUILLET 2022

Convocation du 29/06/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été mis en ligne le 11/07/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois de juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN, Vincenzo AGRELO, Yvonne FREMONT, Anne MAYER, Philippe VARIN, Mireille FOURMOND, Isabelle JOREAU et Christophe GAIGNON.

Absents : Olivier CHARRIER.

Bon pour pouvoir : Néant.

DCM 2022-27 SIEML REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE

Le syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) est un acteur public de l'énergie au service de la quasi-totalité des communes et intercommunalités. Le SIEML élargi son offre de services pour répondre aux besoins des territoires et agir pour la transition énergétique.

Madame le Maire propose au conseil municipal la réalisation d'un audit énergétique sur le groupe scolaire d'une superficie 586 m² dans une optique de réalisation de travaux d'économie d'énergie.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

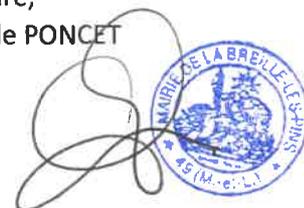
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents

DECIDE de réaliser un audit énergétique,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention pour les études d'aide à la décision.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 11/07/2022
Et mis en ligne le 11/07/2022

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE-LES-PINS, le 11/07/2022
Le Maire,
Armelle PONCET



LISTE DES DELIBERATIONS

DCM 2022-25 examinée le 5 juillet 2022 - PROJET D'AMENAGEMENT ZONE 1 AU « LA CROIX DU JUBILE – RUE SAUMUROISE » : APPROBATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE VISANT A REALISER UNE ZONE D'HABITAT MIXTE (PRIVEE ET PUBLIQUE) ET ENGAGEMENT D'UNE CONCESSION D'AMENAGEMENT ENTRE LA COMMUNE DE LA BREILLE LES PINS ET L'OPH SAUMUR HABITAT- approuvée

DCM 2022-26 examinée le 5 juillet 2022 - TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2022-2023 - approuvée

DCM 2022-27 examinée le 5 juillet 2022 - SIEML REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE - approuvée

Le Maire



Le secrétaire



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022 à 19h00
Convocation du 29/06/2022

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Philippe VARIN, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN, Anne MAYER, Isabelle JOREAU, Vincenzo AGRELO, Mireille FOURMOND et Christophe GAIGNON

Absents : Olivier CHARRIER

Bons pour pouvoirs : Néant

Ordre du jour :

- Projet de lotissement,
- Tarifs restaurant scolaire,
- SIEML fonds de concours prises guirlandes,
- Diagnostic énergétique du groupe scolaire
- Affaires diverses,

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les sujets suivants :

DCM 2022-25 PROJET D'AMENAGEMENT ZONE 1 AU « LA CROIX DU JUBILE – RUE SAUMUROISE » : APPROBATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE VISANT A REALISER UNE ZONE D'HABITAT MIXTE (PRIVEE ET PUBLIQUE) ET ENGAGEMENT D'UNE CONCESSION D'AMENAGEMENT ENTRE LA COMMUNE DE LA BREILLE LES PINS ET L'OPH SAUMUR HABITAT

Vu la procédure de désignation du Concessionnaire conformément aux articles R 300-11-7 à R 300-11-8 du code de l'urbanisme,

Vu les dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu les dispositions des articles L. 200-1, L. 300-4 et L. 300-5 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération de l'OPH Saumur Habitat en date du 5 juillet 2022,

La commune souhaite engager un programme d'aménagement d'ensemble sur un ensemble de terrains classés 1AU « La Croix du Jubilé - rue Saumuroise » d'une surface approximative de 13 500 m².



Plan de zonage

L'objectif pour la commune est de développer une offre d'habitat visant à :

- Accueillir de nouvelles populations sur la commune,
- De développer et pérenniser les équipements publics et privés
- Permettre aux ménages les moins aisés d'accéder à des logements locatifs sociaux
- Permettre à des ménages d'accéder à la propriété
- Proposer un lotissement de qualité

La proposition d'aménagement comprend la réalisation de 11 lots libres choix de constructeur et 11 lots destinés à du locatif social, ainsi que l'aménagement des espaces de voiries, réseaux et espaces publics nécessaires.

La réalisation de cette opération est prévue en 3 tranches :

- Tranche 1 : 4 lots à bâtir et 4 locatifs
- Tranche 2 : 1 lot à bâtir et 6 locatifs
- Tranche 3 : 6 lots à bâtir et 1 locatif

La présente convention de concession a pour objet de réaliser la première tranche de cette opération. Dans le cas où les lots libres de constructeurs ne trouvaient aucun preneur, les aménagements (VRD) se limiteraient uniquement à l'accès des 4 logements sociaux (voir plan Tranche 1a dans l'annexe 1 – page 9).

La seconde tranche sera engagée lorsque l'ensemble des lots libres de construction de la première tranche seront vendus.

La troisième tranche sera engagée lorsque 50% des lots libres de construction de la troisième tranche seront vendus. Cette opération serait confiée à Saumur Habitat dans le cadre d'une convention de concession d'aménagement ci-annexée.

Il est précisé que le foncier qui appartient à la Commune sera acheté pour la première tranche à l'euro symbolique avant le démarrage des travaux. En cas d'infructuosité de la commercialisation des lots à bâtir de cette même tranche, seule la tranche 1a (voir annexe 1 page 9) sera acquise par Saumur Habitat.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le principe de programmation et le nombre de lots proposés dans l'étude de faisabilité du cabinet Rdb du 6 avril 2022 annexée à la concession d'aménagement,
- Approuve la concession d'aménagement entre Saumur habitat et la Commune,
- Approuve les éléments financiers annexés à la convention dont une participation financière de la commune à hauteur de 24 000 € sur 2 exercices budgétaires en 2023 et 2024,
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- Approuve la cession du foncier qui appartient à la Commune de la première tranche à l'euro symbolique avant le démarrage des travaux sur l'emprise des lots locatifs de la 1^{ère} tranche.

Monsieur Vincenzo AGRELO demande de contacter Saumur Habitat pour la confirmation du montant total.

DCM 2022-26 TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2022-2023

Madame le Maire présente les nouveaux tarifs du restaurant scolaire fixés par Sodexo à compter du 01/09/2022 comme suit :

- Repas livré sans gluten : 4.15 €
- Repas 5 composants : 3.60 €
- Repas commandé le jour : 4,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité des membres présents, les prix du repas du restaurant scolaire à compter du 01/09/2022 comme cités ci-dessus.

DCM 2022-27 SIEML REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE

Le syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) est un acteur public de l'énergie au service de la quasi-totalité des communes et intercommunalités. Le SIEML élargi son offre de services pour répondre aux besoins des territoires et agir pour la transition énergétique.

Madame le Maire propose au conseil municipal la réalisation d'un audit énergétique sur le groupe scolaire d'une superficie 586 m² dans une optique de réalisation de travaux d'économie d'énergie.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser un audit énergétique,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention pour les études d'aide à la décision.

SIEML FONDS DE CONCOURS PRISES GUIRLANDES

Le sujet est reporté en septembre.

INFORMATIONS

*Fermeture du secrétariat de la mairie le samedi 16 juillet pour une ouverture le samedi 23 juillet,

*Fermeture de la mairie les samedis du mois d'août,

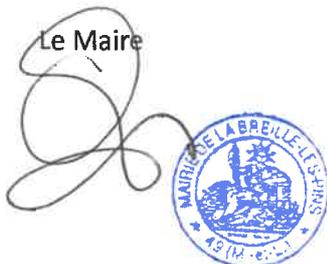
*Bulletin municipal, il est demandé aux élus de proposer des sujets.

*Permanences de la salle culturelle et de loisirs.

*Repas partagé le jeudi 14 juillet à la salle culturelle et de loisirs.

La séance est levée à 20 h15. La prochaine réunion est prévue mardi 6 septembre à 19 heures.

Le Maire



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. L.', written in a cursive style.